Soutenez la Fédération en faisant un don du 19 novembre au 31 décembre !

En faisant un don à la Fédération Française des Diabétiques vous pourrez par ailleurs bénéficier d'une réduction fiscale de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Pour en bénéficier en 2020, effectuez votre don avant minuit le 31 décembre 2019. Vous recevrez ensuite votre reçu fiscal dans les 3 semaines suivantes. La Fédération vous remercie chaleureusement par avance de votre générosité et de votre soutien !

Je fais un don